

Monsieur Macron veut-il mettre la jeunesse « au pas » ?

Le SNU (Service national universel) se compose d'un séjour de cohésion obligatoire de 12 jours (tous frais payés) qui s'effectue hors du département/de la région de résidence du jeune. Il doit permettre ainsi à ces jeunes de développer leur « engagement » et favoriser la mixité sociale. De plus, ce stage doit être suivi d'une mission d'intérêt général de 84 heures.

Jusqu'à présent non obligatoire et hors temps scolaire, Monsieur Macron semble non satisfait du peu de jeunes qui se sont investis (32.000) l'an dernier. Pourtant la promotion du SNU bat son plein par tous les canaux possibles.

Ce dispositif qui doit permettre aux jeunes de développer leur « engagement » semble mal engagé !

Lors de ses vœux à la Nation le 31 décembre 2022, le Président de la République avait émis le souhait de rendre le SNU obligatoire et de le prendre sur le temps scolaire pour les jeunes en classe de seconde et en première CAP.

Depuis, le 8 mars, le rapport du Sénat, fait par le sénateur Éric Jeansannetas a été examiné par la commission des finances.

Il en ressort entre autres :

1/ La mise en place sur le temps scolaire soulève des difficultés majeures, notamment en termes d'hébergement, alors qu'il est déjà très difficile de trouver suffisamment de centres d'hébergement disponibles en été, et de recrutement. En effet cela impliquerait de nombreux encadrants avec la formation spécifique d'une "filiale de l'encadrement", qui nécessite plusieurs années pour être construite. Le coût serait probablement de plus de 2 milliards €.

Quant aux enseignants, ils ont déjà bien du mal à boucler les programmes dans les temps impartis et donc, perdre deux semaines de cours pour les élèves est inconcevable !

2/ L'obligation de participer à ces 2 semaines sur le temps scolaire et l'obligation scolaire pourraient "constituer une atteinte aux libertés individuelles", et supposerait donc, d'après le sénateur, un besoin d'adopter au moins une loi

3/Concernant la mixité sociale, il a été constaté parmi les volontaires une "surreprésentation des jeunes dont l'un des parents travaille dans les corps en uniforme ».

Malgré toutes les études de ce rapport la généralisation du SNU sur le temps scolaire aurait la préférence de l'Etat, et l'hypothèse de l'imposer se fait de plus en plus prégnante au sein du gouvernement

Si cela se confirme, le SNU pourrait débiter dans 6 départements pilotes avant un élargissement progressif à l'ensemble du territoire jusqu'en 2026.



Cette généralisation forcée et obligatoire du SNU avec un lever à 6h30, un coucher à 22h30, le port de l'uniforme, la levée du drapeau et le chant de la marseillaise, ne ressemblerait-elle pas à « une militarisation forcée » voire un « embrigadement de la jeunesse » qui ne serait pas sans rappeler le temps de Mussolini ?

Pour le SYNEP CFE-CGC, les jeunes ont besoin d'une école qui instruit, qui cultive et qui développe leurs connaissances en tenant compte de toutes leurs aptitudes sans porter atteinte aux libertés individuelles et non de ce projet politique qui affaiblit et dévoie encore plus le système scolaire !

M. Macron serait-il en manque de service militaire ? En tous cas il veut tout le monde au garde à vous !

Sylvie TUROWSKI

Révision pour les épreuves de spécialités du BAC : Encore et toujours de l'improvisation !

Information dernière minute : C'est dans un tweet publié le 14 mars que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a annoncé « Par souci d'égalité entre les candidats, j'ai demandé à ce que dans tous les lycées, les journées du vendredi ou du samedi soient consacrées pour les élèves de terminale aux révisions des épreuves de spécialité, sous forme de séances de révision ou de temps libéré. ».



Mais notre ministre a dû oublier que la Polynésie était française car les épreuves y ont commencé depuis lundi dernier !!!

Les élues et les élus du conseil national de la vie lycéenne ont certainement fort apprécié le courrier qui leur a été adressé avec seulement une faute de conjugaison. On y lit aussi que depuis le tweet, le samedi a été rajouté à la journée du vendredi et non plus proposé au choix.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle au ministre que vitesse et précipitation ne font pas bon ménage ! Heureusement que les établissements prennent des mesures autonomes afin d'aider les élèves au mieux, au regard d'un calendrier intenable auquel s'oppose le SYNEP CFE-CGC depuis le début !

* *

NOR : MENF2303056C
Cirulaire du 6-2-2023
MENJ - DAF D1
Texte adressé aux recteurs
directeurs et directrices
l'éducation nationale de
Références : Code de l'édu
914-50, R. 914-60-1, R. 9

Changement d'échelle de rémunération

Le SYNEP CFE-CGC vous informe que la circulaire du 6-2-2023 (avec le décret 2022-671 du 26-4-2022) relative au changement d'échelle de rémunération des maîtres contractuels et agrées à titre définitif des établissements privés sous contrat des premier et second degrés est publiée au bulletin officiel du 9-3-2023. Les échelles de rémunération sont celles des Professeurs des écoles, des Professeurs certifiés, des Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP)

Cette circulaire précise :

- L'articulation du changement d'échelle de rémunération avec d'autres dispositifs existants.
- La procédure permettant le changement d'échelle de rémunération, et notamment les conditions d'accès au dispositif, la demande du maître, la décision de l'autorité compétente, l'inscription au mouvement, la période probatoire...

La consulter : https://www.synep.org/changement_echelle_de_remuneration_circulaire_2023.pdf

Concernant les conséquences sur le mouvement et les accords nationaux de l'emploi, voir notre site : https://www.synep.org/index_2023_etat.html

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 12 mars 2023 : Parcoursup avec quotas ! Révélateur de médiocrité ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#tfecxsaojp

* *

RÉFORME DES RETRAITES

Réforme des retraites : pour le retrait, on continue !

Le président de la République et son gouvernement décident de passer en force en ayant recours au 49-3.

L'intersyndicale appelle à une nouvelle grande journée de grèves et manifestations le jeudi 23 mars prochain.

https://www.synep.org/communiqu_e_intersyndical_16_mars_2023.pdf